

Date de convocation : 25/03/2015  
Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 7

## *Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015*

Monsieur le Maire désigné ci-dessous certifie que la convocation aux Conseillers Municipaux a bien été faite le 25 mars 2015.

L'an deux mille quinze le trente du mois de mars le Conseil Municipal de la commune d'AUBIGNE SUR LAYON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ROBÉ, Maire.

Etaient présents : Mesdames RENAULT Annick, ROBÉ Mauricette, Messieurs ROBÉ Pierre, FALLEMPIN Denis et FALLEMPIN Nicolas.

Etait excusé : Mesdames RAULT Dominique, GRIMAL Isabelle et Monsieur THOMAS Anthony qui donne pouvoir à Madame RENAULT Annick.

Etait absent :

Secrétaire de séance : Annick RENAULT



### **ASSAINISSEMENT :**

#### **1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte de Gestion 2014 qui présente un excédent de fonctionnement de 21 106.42 € et un excédent d'investissement de 2 469.55 € soit un excédent global de clôture de 23 575.97 €.

#### **2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement de 21 106.42 € et un excédent d'investissement de 2 469.55 € soit un excédent global de clôture de 23 575.97 €.

#### **3) AFFECTATION DU RESULTAT 2014 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre de l'exercice antérieur de 17 732.64 €.
- au titre de l'exercice arrêté : 3 373.78 €.
- part affectée à l'investissement : 0 €
- soit un résultat à affecter de 21 106.42 €

#### **4) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 29 344.15 €.
- en section d'investissement à la somme de 23 413.70 €.

#### **COMMUNE :**

#### **5) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte de Gestion 2014 qui présente un résultat de clôture global de + 5 797.74 € soit :

- un excédent en section de fonctionnement de + 97 654.98 €.
- un déficit d'investissement de - 91 857.24 €.

#### **6) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2014 qui présente un résultat de clôture global de + 5 797.74 € soit :

- un excédent en section de fonctionnement de + 97 654.98 €.
- un déficit d'investissement de - 91 857.24 €.

#### **7) AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement :

- au titre des exercices antérieurs : 69 906.72 €
  - au titre de l'exercice arrêté : 47 170.13 €
  - part affectée à l'investissement : 91 857.24 €
- Soit un résultat à affecter de : 5 797.74 €

#### **8) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 291 446.74 €.
- en section d'investissement à la somme de 162.861.98

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h30.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle <b>Excusée</b>	RAULT Dominique <b>Excusée</b> Etait présente jusqu'à une certaine heure	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	THOMAS Anthony <b>Excusé : pouvoir à Annick RENAULT</b>	